

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 33

Artikel: On dinâ âo Grandpont
Autor: C.C.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la Limmat, et qu'on reprendrait bien les pontons quand le moment serait venu de s'en servir. Mais le digne ecclésiastique fut mal accueilli avec ses explications. Qu'est-ce qu'un homme qui a toujours été courbé sur les bouquins comprend à ces choses? grommela le hollandais, qui se sentait blessé dans son orgueil militaire; et les femmes, qui pleuraient, l'apprivaient en disant que le vicaire avait beau parler, lui qui n'avait ni bétail, ni femme, ni enfants dont il devait s'inquiéter. Les hommes aussi partageaient cette opinion. Et même le vieux maître d'école, depuis longtemps l'oracle du village, dit : C'est la Langelen qui en est la cause. On s'y est déjà battu deux fois, et c'est une loi de la nature que ce qui est au nombre de deux doit devenir trois. Que Dieu ait pitié de nous, malheureux!

(A suivre.)

Nous détachons le passage suivant d'une brochure publiée à Paris en 1872, et qui a été sans doute répandue abondamment parmi les populations catholiques. Son auteur est M. Victor C*** de Stenay. Nous nous abstiens de tout commentaire; il suffit de lire pour être édifié :

Prophétie de l'extatique d'Oria.

Non loin de Naples, dans la ville épiscopale d'Oria, habite une humble veuve nommée Palma-Maria-Adolorata Matarelli. Elle est âgée d'environ quarante-sept ans et jouit d'une haute réputation de sainteté.

Depuis le 3 mai 1857, fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, elle porte sur son corps les sacrés stigmates de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sang qui s'échappe de ces saintes plaies imprime partout où il tombe des images symbolico-religieuses qui plongent les hommes les plus incrédules dans une stupéfaction pleine d'admiration.

Il y a sept ans que cette femme extraordinaire n'a pris aucune nourriture matérielle. Elle conserve la vie par un miracle permanent. Chaque jour Notre-Seigneur s'apporte ostensiblement à sa fidèle épouse, sous la forme d'une hostie ordinaire. Dans le mois de juin dernier, M. l'abbé de B..., ancien vicaire général, demeurant à A... (Somme), se trouvait à Oria, et fut l'heureux témoin d'une de ces communions merveilleuses. Du reste, l'extatique communique tous les matins de la main d'un prêtre.

Elle est en communication surnaturelle avec Mélanie de la Salette et Louise Lateau, la stigmatisée de Bois d'Haine, en Belgique. Elle est favorisée aussi du don de bilocation et douée d'une grande vue prophétique. Voici ce qu'elle a annoncé au vénéré et digne abbé de B.... : « Il y aura des massacres affreux de prêtres et de religieux en Espagne, en France, en Italie, et surtout dans la Calabre : ce sera bientôt, nous y touchons. » Puis, s'illuminant tout à coup, elle parla du bonheur du martyre avec des accents ineffables.

Le Grandson Quatre-trois.

Nous sommes persuadé qu'il est un très grand

nombre de personnes fumant avec délices les cigarettes de MM. Vautier frères, sans s'être jamais rendu compte de l'origine de la fraction 4/3, inscrite sur chaque paquet de Grandson. Voici donc, en quelques mots, la signification de cette marque de fabrique :

A la fondation de la manufacture de cigarettes Vautier, en 1834, cette maison ne fabriquait guère que quatre grosseurs de cigarettes, savoir :

- 1^o Des 4/4, gros cigarettes;
- 2^o Des 4/3, cigarettes de grosseur moyenne;
- 3^o Des 4/2, plus petits;
- 4^o Des 4/1, queues de rats.

Tous ces cigarettes étaient de la même longueur, désignée par le premier chiffre, à gauche; mais, par contre, tous étaient d'une épaisseur différente, désignée par les chiffres à droite, 4, 3, 2, 1.

Le n° 4/3 est le genre qui a eu, dès l'origine, le plus de succès chez les fumeurs, par sa dimension moyenne et agréable à la bouche.

Les n°s 4/4, 4/2, 4/1, trop gros ou trop petits, ont été abandonnés; en sorte que c'est la désignation 4/3 qui a primé sur toutes les autres et fait le tour du monde; car il n'est pas un pays, presque pas un coin de terre, où le Suisse expatrié ne retrouve son Grandson 4/3 léger et n'en jette au vent, avec un véritable bonheur, l'odorante bouffée.

On dinâ ào Grandpont.

La cououna dè..... a on mécanique à battre; ma dein lè teimps dè saiti, l'édhie dão rio est rudo bassa et poui avoué cein, cé que tint la resse ào coutset dão veladzo, étantsè oncora, et ma fai on ne pão pas écàorè coumeint on voudrài. La municipalitat à bio z'u derè ào réchâo, qué dè pè lo Simeta, dè ne pas mé étantsi, mà lào z'a repondu que sè fotai dè leu, et crac, la municipalitat lái fà on procès. Lè veré asse bin, cé bougro d'allemand, avoué sa resse, qu'a-te fauta de veni no z'eimbéta dein lo canton dè Vaud et no robâ noutre n'édhie!

Tant que la municipalité envoia lo syndico et lo greffier po consurta à Losena. L'arreviront à la gare contré midzo et tot ein monteint ein vela sè desiront : Lo bureau dè l'avocat est cloué tanqu'à duè z'hâorès, no faut allâ dina.

— Yo vollien no allâ, démda lo syndico?

— N'ein tsau rein! petêtrè à l'Or; l'ai yé dinâ quand lo governémeint a veindu lè z'ätzalons; on l'ai medzè à bon martsî et on ne sè geinè pas.

— Ah! pa bin qué vâ! mà l'est trâo llien; allein pi ào Grandpont; l'ai yé éta l'an passâ avoué lo conseillé et quand bin l'ai ya dâi Monsus, on s'ein fo pas mau, on est atant qué leu.

— Eh'bin, se vo volliâi, allein ào Grandpont!

L'eintriront et on lè mette solets à n'a petita trabllia.

Tandis que dinâvont, ye viront cliau dè la granta trabllia que pregnont tsau pou dein on petit pot on n'espèce dè sauce dzauna, et noutrè dou lulus sè peinsiront : Dû que l'ein pregnont tant pou, cai dâi

êtrè rudo bon et sè desiront : Bah ! on ne vint pas tit lè dzo à Losena po la coumouna, n'en vollien medzi asse bin.

Ye tapiront sur la trabllia avoué la botollie dé demi-pot po férè veni on sommellier et l'ai démandiront on pliat de ellia sauce. L'autro risqua dé crèvà dé rirè, mā coumeint l'étai on tot fin, ne fe seimblant dé rein, lão prepara cein que déemandâvont et lo lão z'apporta.

Ma fâi pas petout lo gressier, qu'étai on boquenet avaro, ein eut portâ onna coulhièr à sa botse, que lè larmè l'ai vegniront ai ge. Lo syndico sé peinsa que l'avâi regret d'avâi demandâ oquî dè trâo tchai, et l'ai dese :

— Ne plliâora pas ! bougро de fou, lè la coumouna que païe.

Cllia sauce étai dè la moutarda ! (C. C. D.)

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR

(Suite.)

XIV

Le même jour, en demandant au comte Rouge la main de la fille de messire Humbert, Othon promit de lui assurer sa baronnie d'Aubonne en toute propriété; proposition qui surpassait tellement toutes les offres que pouvait faire le seigneur d'Estavayer, que ce prince l'accepta du premier mot. En conséquence, on expédia bientôt les dispenses nécessaires, et le baron de Grandson reçut la demoiselle d'Alaman de la main du comte Amédée, qui voulut lui servir de père en cette occasion.

On présume aisément quels furent les emportements de Gérard, en apprenant ce mariage, et combien la haine qu'il portait à Grandson s'en accrut; de ce moment il ne garda plus de mesure avec lui, et son aversion devint un véritable délire.

Sitôt après son mariage, Othon prit la route de Reims et son épouse partit pour Aubonne. Pendant l'absence d'Othon, Estavayer tenta infructueusement plusieurs moyens de s'emparer de la baronne qui n'osa bientôt plus s'aventurer sur les belles promenades du voisinage. Deux ans plus tard, Othon vint rejoindre l'ojet aimé, mais la santé de Mme de Grandson s'était considérablement altérée; son état s'aggrava toujours davantage, et, malgré tous les secours de l'art, le dernier soupir de l'amie d'Othon s'exhala auprès de lui.

Grandson avait épousé depuis longtemps la coupe amère du désespoir. Il soupira. Mais l'amant de Catherine ne pleurait plus.

Othon s'attacha de plus en plus à son maître, le duc de Bourgogne, vers lequel il retourna bientôt. Le duc qui ne perdait aucune occasion de se concilier l'amitié des princes étrangers, voulut avoir auprès du monarque anglais un homme sur lequel on put compter et il n'hésita pas d'y envoyer Othon qui contribua puissamment aux succès des campagnes dirigées contre l'Ecosse. Mais pendant qu'Othon remportait des victoires sur les bords du Tay, les hostilités continuaient au Pays de Vaud entre ses partisans et ceux de Gérard d'Estavayer. Les deux partis en venaient souvent aux mains et chaque rencontre donnait lieu à une bataille plus ou moins sanglante. Gérard surtout en recherchait l'occasion avec une ardeur qui décelait l'excès de sa haine.

Après deux ans de séjour en Angleterre où Richard l'avait comblé d'honneur, Othon fut chargé de conduire la princesse Marie de Bourgogne au jeune comte de Savoie, son époux, et eut l'honneur de représenter le duc de Bourgogne à la cérémonie du mariage.

Avant de rentrer en France, Othon alla serrer la main à la dame de Montenach sa fille. Mais le plaisir de revoir la chatelaine de Grandson fut troublé par le récit que lui fit Montenach des insultes continues du seigneur d'Estavayer. Othon indigné lui recommanda de le repousser en toute occasion et de soutenir l'honneur de sa bannière.

Cependant Gérard paraissait avoir entrepris de pousser à bout son adversaire : un serviteur de Montenach s'étant rendu à la foire d'Estavayer fut jeté par ses ordres dans le lac, avec un écrivain pour indiquer que l'injure s'adressait au beau-père et non au gendre. Aussitôt qu'il en fut informé, Othon revint à la hâte à son château de Grandson, incertain de la vengeance qu'il en tirerait, mais décidé à ne point laisser impunie une telle atrocité.

Voyant revenir Grandson dans ses terres, Gérard devinant son intention s'empresse de renouveler l'inculpation qui lui avait si mal réussi quelques années auparavant, c'est-à-dire qu'il faisait courir le bruit que Grandson était l'un des auteurs de la mort du *comte Rouge*. Mais les faux bruits de Gérard ne trouvant aucun crédit autour de lui, il résolut de porter ses calomnies jusqu'au pied du trône où il se présenta avec un cortège imposant. Il arriva donc à Bourg le 1^{er} novembre, jour anniversaire de la mort du *comte Rouge*, huit ans après cet événement. Grandson avait eu soin de s'y rencontrer, et toute la noblesse des environs, attirée par le spectacle d'un défi juridique, grossit ce jour-là la cour du comte.

Au sortir du service solennel qu'on célébrait à pareil jour, pour le repos de l'âme du *comte Rouge*, les trois comtesses ainsi que le jeune Amédée se sont réunis aux seigneurs et dames de leur suite dans l'appartement où la cour se rassemblait d'ordinnaire. Grandson lui-même ayant donné la main à *Madame Marie* est debout devant elle, tout armé, avec ses éperons dorés, lorsque Gérard, suivi de son cortège, paraît dans la salle.

D'un air plus libre que respectueux, il avance quelques pas; puis s'arrêtant devant le fauteuil du jeune prince, il requiert la permission de lui découvrir la vérité, touchant la mort du *comte Rouge*, son père. Le prince lui accorde sa demande, mais avec un air qui indique que ce sujet aussi triste qu'inutile à traiter lui est désagréable. Gérard débite son récit dans lequel percent les plus perfides et les plus infâmes insinuations contre son rival. En achevant ce discours, il lui jette fièrement le gant, et Grandson, entraîné par un mouvement irrésistible d'indignation, le relève au grand étonnement de la cour qui estimait que le chevalier aurait pu passer sur les calomnies absurdes d'un homme dont la jalouse et la haine prenaient le caractère de la démente.

Othon persistant dans sa résolution, le prince Amédée permit publiquement le combat, qui fut fixé au 15 janvier 1397. Les deux champions jurèrent de se présenter, à cet effet, à Bourg, en personne, avec armes et chevaux, donnant chacun vingt-deux gentilshommes pour caution de sa parole, et déposant mille marcs d'avance. Indépendamment de cette somme, les adversaires soumirent au sort du combat la totalité de leurs biens, ainsi que leur vie et leur honneur. Le combat devait se faire en champ clos; les deux combattants à cheval, avec *armes pleines*, la lance, deux dagues et un poignard.

Le peuple attendit avec impatience la mi-janvier; de mémoire d'homme on n'avait vu pareil spectacle. La noblesse de Savoie et de Bourgogne arriva de toutes parts; mais celle du Pays de Vaud, divisée en deux partis acharnés, s'y porta avec un intérêt encore plus pressant.

(La fin au prochain numéro.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Au magasin MONNET, place St-Laurent

Reçu un joli choix de **jumelles** et **longues-vues**, pour touristes, d'excellente qualité et à des prix très avantageux.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.